

Schéma directeur 2022-2023

Développement durable et responsabilité sociétale

Résumé



Développement durable et responsabilité sociétale : le Cirad s'engage

Alors que les crises (sanitaires, environnementales, sécuritaires, économiques, etc.) se multiplient et que les systèmes alimentaires subissent des pressions croissantes, les dimensions sociale et environnementale du développement sont des enjeux majeurs pour assurer la survie de l'humanité et de la planète.

Dans sa vision stratégique 2018-2028, le Cirad a explicité sa contribution à la construction de solutions au développement durable autour de quatre grandes ambitions : la science, le partenariat, la formation et l'impact. Pour la période 2019-2023, la vision de l'établissement est déclinée dans des Objectifs de stratégie scientifique et partenariale (OSSP2), traduits dans son Contrat d'objectifs et de performance.

La conduite responsable des activités est essentielle pour maintenir un lien de confiance et un dialogue constructif avec la société. En tant qu'organisme public français de recherche, le Cirad se doit de respecter le cadre législatif et réglementaire et de contribuer aux engagements français, européens et internationaux en matière de déontologie, intégrité scientifique et responsabilité sociétale. L'établissement est conscient de sa responsabilité quant aux impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement. En 2017, il s'est engagé au travers de sa charte de déontologie adaptée au partenariat en recherche pour le développement ainsi qu'à ses collaborations avec le secteur privé. En 2022, il a réaffirmé les piliers de son positionnement vis-à-vis de la société. Les valeurs de l'établissement, qui fondent ses activités, déterminent ses choix et animent ses démarches sont les suivantes :

- faire ensemble ;
- produire une science utile et solidaire ;
- pratiquer une science ouverte ;
- s'engager pour le développement durable.

Ce document est une synthèse du schéma directeur « développement durable et responsabilité sociétale » du Cirad, adopté en 2023. Il est étroitement lié aux évolutions des objectifs de stratégie scientifique et partenariale et au contrat d'objectifs et de performance de l'établissement. Ces trois documents seront révisés en 2024.

Engagement du Cirad pour le développement durable et la responsabilité sociétale : principaux marqueurs

- 2014** Signature de la charte du développement durable des établissements publics et entreprises publiques
- 2015** Signature de la charte nationale de la déontologie des métiers de la recherche
- 2016** Élaboration d'une politique de développement durable et responsabilité sociétale
- 2017** Déploiement d'une charte de déontologie Cirad adaptée au partenariat en recherche pour le développement ainsi qu'à ses collaborations avec le secteur privé
- 2018** Vision stratégique 2018-2028 du Cirad. Elle vise à apporter, par la science, sa contribution à la construction de solutions au développement durable dans des situations sociales, environnementales et économiques diverses. Cette vision stratégique est déclinée sur la période 2019-2023 dans les « Objectifs de stratégie scientifique et partenariale (OSSP2) »
- 2019** Schéma directeur des services d'appui – axe développement durable et responsabilité sociétale
- 2022** Note de positionnement « Une science avec et pour la société »
Déclaration de Montpellier de l'Alliance internationale de recherche sur l'agriculture et les systèmes alimentaires

Le Cirad et les Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ODD)

Le Cirad contribue à l'Agenda 2030 et aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, plus particulièrement aux ODD 1 (sur la pauvreté) et 2 (sur la sécurité alimentaire). Ces objectifs seront atteints grâce au partenariat et à la coopération scientifique (ODD 17), permettant des innovations et des impacts durables pour une production agricole et une consommation responsables (ODD 12). Le Cirad contribue également, entre autres, aux ODD 3 (santé), 13 (changement climatique) et 15 (préservation des écosystèmes terrestres).



Quatre orientations pour le développement durable et la responsabilité sociétale



Renforcer les méthodes pour une science au service du développement durable, ouverte, utile et solidaire

Contribution 1

Organiser des espaces d'intégration des productions scientifiques

Les espaces d'intégration des productions scientifiques, de différents types, ont pour objectif de favoriser l'impact de la recherche face aux défis mondiaux.

Animer et suivre les champs thématiques stratégiques (CTS)

Les CTS, au nombre de six, désignent des thématiques de recherche prioritaires partagées avec les partenaires du Cirad sur lesquelles l'établissement a choisi d'investir de manière intégrative et pluridisciplinaire. Chaque CTS est doté d'un dispositif d'animation et de suivi, une animation scientifique transversale étant également assurée.

Animer et suivre le chantier « Filières et développement durable »

Le Cirad a investi un chantier « filières » qui vise davantage de durabilité, notamment via l'intégration de coalitions mondiales.

Poursuivre l'ancrage de la culture de l'impact

L'établissement s'est engagé à construire une culture de l'impact développant des outils comme la méthode ImpresS. Il prône des approches « orientées changement » dans les projets, les pratiques et les initiatives internationales.

Pour plus d'information, consulter :
- le guide méthodologique ImpresS ex-post :
<https://tinyurl.com/bde5ptw8>

<http://agritrop.cirad.fr/587110/1/ID587110.pdf>

Contribution 3

Promouvoir une recherche en partenariat avec responsabilité et engagement partagé

Le partenariat est le mode d'action du Cirad, il est donc clé dans sa stratégie pour le développement durable et la responsabilité sociétale. Dans ce contexte, l'établissement a organisé, en juin 2022, des rencontres qui ont rassemblé des partenaires de 23 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les rencontres partenariales ont débouché sur la « déclaration de Montpellier », annonçant une alliance internationale de recherche sur l'agriculture et les systèmes alimentaires pour faire face aux défis mondiaux.

En matière de partenariat, l'établissement vise également à poursuivre le renforcement des dispositifs de recherche et de formation en partenariat, les « dP », dont la feuille de route 2021-2026 précise les engagements du Cirad, notamment autour d'enjeux de gouvernance partagée et de dialogue avec la société civile, les décideuses et décideurs publics, et les entreprises.

Parmi ses nombreuses collaborations, le Cirad intervient au sein de partenariats dits « sensibles », pour la gestion desquels il établit des bases éthiques et opérationnelles. Un banc d'essai des pratiques d'autres opérateurs est également à l'œuvre, de même que la mise en place d'un dispositif d'appui.

Au-delà des questions de conformité réglementaire, la gestion des ressources génétiques mobilise des questions éthiques et partenariales. Dans ce contexte, le Cirad se propose d'appuyer la mobilisation des parties prenantes du Sud comme du Nord pour une responsabilisation partagée.



Contribution 2

Renouveler les liens entre science et société



Dans la continuité de sa note de positionnement intitulée « Une science avec et pour la société » (avril 2022), un référent science et société a été nommé au sein du Cirad. Un plan d'action science – société sera développé dans le cadre de ses Objectifs de stratégie scientifique et partenariale 2023-2026 (OSSP3).





Favoriser le sens et le bien-être au travail

Contribution 1

Développer l'inclusion et lutter contre toutes les formes de discrimination

Le Cirad lutte contre toutes les formes d'inégalité, de discrimination et de harcèlement. Il s'est ainsi doté d'accords d'entreprise relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et agit dans ce sens sur plusieurs fronts (politique de recrutement, carrières, traitement salarial, articulation vie privée-vie professionnelle, etc.). Grâce au projet H2020 « Gender Smart » [2019-2022], l'établissement s'est doté d'une stratégie en trois axes (intégrer l'égalité professionnelle dans la gouvernance et le fonctionnement interne, intégrer la dimension genre dans la stratégie scientifique et partenariale et promouvoir l'action du Cirad sur l'égalité professionnelle femme-

homme). L'établissement a élaboré un plan d'action pour l'égalité femmes-hommes 2020-2023. Une charte pour une communication inclusive a également été élaborée.

Dans le même temps, le Cirad lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Il met également en œuvre une politique d'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'emploi qui prend en compte la situation de santé et l'environnement de travail des personnes. Un accord a été signé avec l'ensemble des organisations syndicales sur ce point.



Contribution 2

Renforcer la qualité de vie au travail (QVT)

La qualité de vie au travail concerne l'inclusion, l'égalité des chances, le développement professionnel, les relations de travail, la confiance et l'innovation pour un travail toujours plus collaboratif et créateur de sens. Enrichissant une démarche de prévention des risques psychosociaux lancée depuis plusieurs années, le Cirad a développé un outil de pilotage permettant de suivre quantitativement et qualitativement la QVT ressentie par ses salariés dans un but de progression.



Améliorer la qualité de vie au travail passe par l'amélioration du cadre de travail, avec des infrastructures saines et sûres, et des espaces de travail modernisés intégrant les enjeux environnementaux. Un accord télétravail a été négocié avec les organisations syndicales. Il porte une attention particulière au maintien d'une dynamique collective pour éviter tout isolement, à l'articulation vie privée-vie professionnelle et au droit à la déconnexion.

Établissement d'accueil et d'encadrement de nombreux étudiants, le Cirad mène une politique d'accueil active à plusieurs facettes. Il développe actuellement une charte pour la mise en œuvre d'une formation doctorale en son sein.





Accélérer la transition vers des campus durables et la sobriété carbone

Le Cirad poursuit et amplifie son action en matière de développement durable et de préservation de l'environnement dans son fonctionnement interne et ses pratiques de travail en intégrant la transition écologique au cœur de chacun des métiers de l'établissement. Il s'agit d'allier sobriété et performance de la recherche, de contribuer aux enjeux climatiques, à la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et au Green Deal européen à l'horizon 2050.

Contribution 1

Investir dans l'immobilier durable et la transition énergétique

L'établissement écrit un nouveau schéma directeur énergie à l'horizon 2030 capitalisant à la fois sur des actions de court terme pour diminuer la consommation énergétique et sur les projets envisagés à moyen et plus long terme au sein de chaque territoire d'implantation. Le schéma directeur énergie inclut :

- Un plan de sobriété énergétique (mesures techniques, application des consignes de chauffage/climatisation 19°/26°, etc.) conformément à la circulaire du 24 septembre 2022 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (objectif – 10 % de consommation 2019-2024) ;
- Une orientation « performance des bâtiments tertiaires » accélérée par les obligations de réduction du dispositif Éco-énergie tertiaire (objectif – 40 % de consommation d'énergie finale d'ici 2030) ;
- Le développement du suivi par le renforcement de l'instrumentation et de la supervision énergétique ainsi que du management énergétique s'inspirant de la norme ISO50001 ;
- La sécurisation de l'approvisionnement en énergie et de la décarbonation du mix énergétique ;
- La promotion de bonnes pratiques d'usage (équipements, éco-gestes).

Enfin, l'établissement souhaite inscrire la préservation et la mise en valeur de la biodiversité dans la gestion de l'ensemble de ses implantations. L'exclusion des pesticides chimiques dans ses pratiques d'entretien des espaces paysagers, la lutte biologique dans les serres expérimentales, la gestion différenciée des espaces verts intégrant la pratique du fauchage tardif seront poursuivies.



Contribution 2

Se déplacer de façon plus responsable

La question des déplacements se pose sur deux plans pour le Cirad : déplacements locaux et déplacements lointains (missions, mobilités). Les déplacements locaux font l'objet d'un projet d'établissement impliquant la production de plans de déplacement employeur par sites. Ce sujet et les incitations financières qui y sont liées sont inclus dans la négociation annuelle obligatoire.

Au niveau des déplacements lointains, consubstantiels du mandat du Cirad, l'établissement maintient une réflexion continue sur l'usage de l'avion, émetteur majeur de gaz à effet de serre. Il s'agit d'un processus participatif et itératif, qui ambitionne de capitaliser les expériences au service d'une culture d'entreprise vertueuse.

L'établissement élabore des méthodes d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements plus fiables et affinées, afin de cibler les leviers et objectifs de sa trajectoire de progrès ainsi que l'écoconception des projets.

Contribution 3

Adapter les modes de consommation pour une plus grande durabilité

Maîtrise des consommations de ressources et réduction/valorisation des déchets sont les deux axes prioritaires du Cirad pour une consommation durable. Une attention particulière est portée à la restauration collective et la prestation traiteur durables. Une nouvelle politique « papier » est en cours d'écriture, elle intègre critères de qualité, provenance, et des bonnes pratiques « zéro papier ». Concernant les marchés publics, le Cirad vise un ratio de 100 % de marchés comportant une disposition environnementale, et 30 % incluant des clauses sociales (cf. Plan national pour des achats durables) d'ici 2025.

La politique de l'établissement en matière de réduction et de valorisation des déchets se poursuit avec notamment la modernisation du tri des déchets de bureau, puis la mise en place de filières de recyclage complémentaires pour réduire toujours plus le volume de déchets résiduels en particulier grâce à l'économie circulaire et aux circuits de traitements de proximité.

Contribution 4

Opter pour un numérique plus sobre

L'établissement transfère ses données vers des datacenters plus écoresponsables, ce qui est une mesure à haut impact de la sobriété numérique. Il a rejoint le comité de pilotage des services et infrastructures numériques qui vise à réduire l'empreinte numérique du monde académique. Il rédige son prochain schéma directeur numérique intégrant l'enjeu de la sobriété numérique, sa gouvernance, son intégration dans les processus et la sensibilisation des usagers.

Contribution 5

Déployer une communication écoresponsable

La communication du Cirad est mobilisée pour plus de durabilité. En lien avec la sobriété numérique, elle se veut sobre et accessible. Ainsi, à titre d'exemple, les productions audiovisuelles sont-elles réalisées de façon raisonnée et responsable (réflexion sur les formats, réutilisation de l'existant, limitation des déplacements, etc.). Dans le même ordre d'idées, les supports écoresponsables sont privilégiés, et la communication événementielle mise sur l'écoconception.



Développer réflexion éthique et déontologique, et veiller à la conformité aux cadres législatifs et réglementaires

Contribution 1

Renforcer un dispositif de soutien à la déontologie et la loyauté de nos pratiques

La mise en œuvre d'une cartographie des risques actualisée à intervalle planifié permet d'alimenter le plan de mise en conformité relatif à la loyauté des pratiques incluant des enjeux divers comme la gestion des liens d'intérêts, la lutte contre la corruption, ou la protection des données personnelles, etc.

Le dispositif Biosécurité, biosûreté et bien-être animal est en cours de renforcement et implique l'élaboration d'un plan de sécurité – sûreté biologiques suivi par la direction générale.

Une plateforme unique de recueils des signalements (relatifs à la réglementation, à la qualité de vie au travail, harcèlement et discrimination, expertise en santé et environnement) est développée permettant aiguillage correct et coordination forte entre référents.

Contribution 2

Faire connaître et déployer la réflexion éthique, la charte de déontologie et les principes d'intégrité scientifique du Cirad

En 2022, le Comité d'éthique rassemblant INRAE-Cirad-Ifremer-IRD est devenu « Éthique en commun ». Chargé d'examiner les questions éthiques que peuvent soulever les recherches, en France et à l'étranger, dans les domaines de l'alimentation, l'agriculture, la mer, l'environnement et le développement durable, il s'intéresse en particulier aux problématiques liées aux relations entre science et société. Outre une participation active à ce comité mutualisé, le Cirad dispose d'une délégation à la déontologie et à l'intégrité scientifique, d'une charte de déontologie propre et d'un comité de veille déontologique. L'objectif de l'établissement est une large appropriation de ce dispositif par l'ensemble des salariées et salariés, dès leur recrutement.

Développer la capacité du Cirad à déployer sa responsabilité sociétale : le projet « Responsable »

Avec le projet « Responsable », l'établissement ambitionne de :

- Réaliser une veille du contexte, des enjeux, des risques et des opportunités et des attentes de ses parties prenantes internes et externes.
- Traduire ses valeurs et engagements en faveur du développement durable et de sa responsabilité sociétale en décisions, actions et comportements.
- Accompagner, coordonner et capitaliser des expériences.

- Mettre en action et en interaction l'ensemble des parties prenantes sur ces sujets.
- Améliorer sa responsabilité sociétale et sa capacité à la déployer en continu.



Contribution 1

Renforcer la gouvernance développement durable et responsabilité sociétale

La présidente directrice générale du Cirad porte le pilotage du présent schéma directeur avec le soutien du collège de direction (Codir) et de la délégation Qualité, responsabilité sociétale et infrastructures de recherche (Quarsir), cheffe de projet. Ce schéma directeur fait référence à différents politiques et programmes d'action placés sous la responsabilité de directions spécifiques, dont certaines sont encore à identifier.

La direction générale déléguée à la recherche et à la stratégie porte l'orientation 1. La direction générale déléguée aux ressources et dispositifs porte les orientations 2 et 3. L'orientation 4 est du ressort des deux directions, selon les contenus. Les instances d'animation à la DGDRD et DGDRS seront saisies pour le suivi des contributions et des réunions spécifiques faisant le lien entre les deux directions générales pour préparer le travail du Codir. Le conseil d'administration, le conseil scientifique, les instances représentatives du personnel sont mobilisées selon les modalités habituelles. Le comité social et économique est consulté, notamment dans le cadre de la commission orientations stratégiques. Certaines contributions de politique sociale, comme le déplacement professionnel, sont inscrites dans la négociation annuelle obligatoire. Les contributions déclinées régionalement sont examinées par les collectifs de représentants de proximité.

Contribution 2

Construire et mettre en œuvre une planification et une innovation participative

Construire et mettre en œuvre le projet « Responsable » de façon participative demande au Cirad de communiquer afin de mobiliser, engager et fédérer différentes entités opérationnelles à diverses échelles. Pour cela, l'établissement va formaliser et déployer un plan de communication. Les spécificités de chaque échelle (depuis l'unité de recherche jusqu'au dP en passant par les projets) seront définies. Au-delà du Cirad, les réseaux inter-organismes seront mobilisés. Il s'agit de poursuivre et encourager les échanges de bonnes pratiques et partenariats, tout en recherchant l'apport de l'expertise scientifique du Cirad. Pour cela, l'établissement ambitionne de s'appuyer sur des projets mis en œuvre dans le cadre de missions scientifiques (orientation 1) mais aussi sur des projets qui concernent plus spécifiquement la transformation de ses institutions (orientations 2 à 4).

Le « label DD&RS » est un dispositif de valorisation de la démarche de développement durable et de responsabilité sociétale (DD&RS) des établissements d'enseignement supérieur et de recherche conçu par les pairs et pour les pairs. Membre actif du groupe Recherche et innovation piloté par le ministère de

l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Cirad a contribué à réviser le référentiel DD&RS concernant la recherche, sa labellisation est ainsi envisagée. Il s'agit de valoriser les dynamiques et créer des normes communes, créer du lien et du soutien face aux questionnements personnels et collectifs que les crises et les urgences sociales et environnementales génèrent.

Pour concrétiser l'engagement de l'établissement, le projet « Responsabilité des instituts de recherche sur les enjeux écologiques et sociaux » (Respires) a été construit de façon participative par le Cirad et implique ses partenaires de Montpellier. Il soutient les actions en faveur de la sensibilisation, le partage et le développement des compétences en développement durable et responsabilité sociétale, l'inclusion des conséquences du changement climatique dans la qualité de vie au travail et la réflexion éthique.

Contribution 3

Renforcer la redevabilité et l'amélioration continue

La capacité du Cirad à rendre compte doit être structurée, systématisée et facilitée. L'établissement d'un plan d'action consolidé doit permettre de rendre compte de l'état d'avancement des actions et de guider les améliorations à produire en continu. La formulation des objectifs poursuivis et de leurs cibles qualitatives et quantitatives doit pour certaines contributions être développée ou précisée.

Les données collectées alimenteront notamment la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE : <https://bdese.com/>).

Contribution 4

Développer les compétences et les parcours, former à la responsabilité sociétale

En interne, le Cirad s'engage à développer les compétences en développement durable et responsabilité sociétale par la formation. Des modules écoconception de projet, RGPD, etc. sont ainsi ajoutés aux formations de chef-fe de projet par exemple.

Parallèlement, en tant qu'organisme de formation et acteur de l'enseignement supérieur, le Cirad s'inscrit dans les attendus du rapport Jean Jouzel (2022) « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur ».

Membre fondateur du programme d'excellence I-Site, le Cirad s'implique activement dans la construction d'une université intensive en recherche autour de trois enjeux sociétaux majeurs (nourrir, soigner, protéger) avec, en ligne de mire, la création d'un Institut des connaissances avancées, outil majeur pour atteindre les ODD.

Schéma directeur 2022-2023

Développement durable et responsabilité sociétale

Résumé



Le Cirad est l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes.

Avec ses partenaires, le Cirad coconstruit des connaissances et des solutions pour contribuer à la résilience des agricultures dans un monde plus durable et solidaire. Il mobilise la science, l'innovation et la formation afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Il met son expertise au service de tous, des producteurs aux politiques publiques, pour favoriser la protection de la biodiversité, les transitions agroécologiques, la durabilité des systèmes alimentaires, la santé des plantes, des animaux et des écosystèmes, le développement durable des territoires ruraux et leur résilience face au changement climatique.

Le Cirad est un établissement public à caractère industriel et commercial (Épic), sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Pour toute question :
responsabilite.societale@cirad.fr